

# L'équipe de négociation présente ses revendications économiques

Des augmentations en vue d'harmoniser le salaire du personnel de l'ASFC avec celui d'autres travailleuses et travailleurs chargés de l'application de la loi

Au cours de la semaine du 30 avril, notre équipe de négociation s'est réunie avec la direction du Conseil du Trésor/ASFC afin de poursuivre les négociations pour une première convention collective pour le groupe FB. À la table, notre équipe a indiqué clairement à la direction que des agentes et des agents de l'ASFC quittaient régulièrement leur emploi parce que les conditions de travail et les salaires y étaient inférieurs par rapport à ceux d'autres organismes syndiqués chargés de l'application de la loi. Tout récemment, notre équipe a obtenu [la première tranche d'une étude indépendante sur la rémunération menée pour le compte de l'AFPC](#). Cette étude confirme que la rémunération des travailleuses et des travailleurs de l'ASFC est largement inférieure à celle du marché. Afin de corriger l'iniquité salariale, notre équipe a présenté un ensemble de revendications économiques qui s'inspire des premières constatations de l'étude indépendante. L'équipe propose notamment :

**Revendication salariale** : Notre équipe a proposé une augmentation de 29,3 % à l'échelle de l'organisation sur une période de trois ans, ce qui comprend un rajustement de 13,3 % en fonction du marché applicable en février 2007 et une augmentation de 4,5 % pour chacune des années de l'entente.

**Prime d'ancienneté** : Nous avons proposé le versement d'une somme annuelle qui augmente avec les années, et ce, jusqu'à concurrence de 30 années de service.

**Règlement des différends de classification** : Notre syndicat a déposé de nombreux griefs concernant la conversion à la classification FB. Nous avons proposé la mise en place d'un mécanisme assorti de délais serrés pour résoudre tout grief en suspens, une fois l'entente conclue.

**Indemnités** : Nous avons proposé une indemnité de santé physique et une indemnité d'habillement, ainsi que la majoration de l'indemnité au titre des marchandises dangereuses et de l'indemnité de repas pendant les heures supplémentaires.

Notre équipe estime que cet ensemble de revendications permettrait d'harmoniser les salaires de nos membres avec ceux d'autres travailleuses et travailleurs syndiqués au Canada qui exercent les mêmes fonctions.

Revendications non économiques : peu de progrès réalisés

Outre les questions économiques, nous avons discuté de la durée du travail, de l'établissement du calendrier des congés annuels et des droits d'ancienneté. Malheureusement, très peu de progrès ont été réalisés à la table à ce chapitre, **puisque l'employeur refuse toujours de nous accorder un droit de parole en ce qui a trait à la durée du travail ou de reconnaître nos années de service**. Nous retournons à la table la semaine du 26 mai. Souhaitons que l'employeur soit prêt à résoudre ces questions et à faire de l'ASFC une organisation plus équitable.

Si vous avez des questions, communiquez avec un membre de l'équipe de négociation ou votre délégué syndical. Pour obtenir d'autres renseignements au sujet de l'étude indépendante sur la rémunération, consultez le site <http://www.ceuda.psc.com>.

## L'AFPC à l'ASFC

### Solidaires pour une entente équitable



Public Service Alliance of Canada  
Alliance de la Fonction publique du Canada

